



Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière

## Rapport annuel 2020

04.05.2021

### 1. Portrait

Le Conseil fédéral a déclaré le Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière de force obligatoire générale au 1<sup>er</sup> mars 2012. Depuis cette date, toutes les entreprises de la branche fiduciaire et immobilière versent au Fonds une cotisation annuelle modérée, y compris les entreprises qui ne sont affiliées à aucune organisation professionnelle et n'offrent pas de formation. Cette mesure permet de répartir les coûts de la promotion de la relève sur toutes les entreprises de la branche et d'alléger les charges financières des entreprises formatrices. Elle est équitable, sachant que l'ensemble de la branche tire profit d'une relève bien formée. Simultanément, la qualité de la formation initiale est améliorée grâce aux fonds supplémentaires à disposition, ce qui permet de promouvoir la relève de la branche de manière encore plus ciblée. Enfin, un plus grand nombre de jeunes peuvent ainsi s'enthousiasmer pour les professions de la branche fiduciaire et immobilière.

Le Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière est géré par les quatre associations faîtières FIDUCIAIRE|SUISSE, l'Association suisse de l'économie immobilière (SVIT Suisse), EXPERTsuisse et l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI). Ensemble, elles ont créé le Fonds par le biais de l'Organisation pour la formation commerciale fiduciaire/immobilière (OFCF).

## 2. Comptes 2020

La branche fiduciaire et immobilière comprend environ 8'000 entreprises en Suisse. Ces entreprises sont tenues de verser une contribution au Fonds. Selon la taille de l'entreprise, les cotisations annuelles vont de CHF 200 (1 à 15 collaborateurs) à CHF 400 (16 à 50 collaborateurs) ou même CHF 1000 (plus de 50 collaborateurs).

Huit cantons disposent d'un fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle. Il s'agit des cantons de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, du Tessin, de Vaud, du Valais et de Zurich. Dans le canton de Zurich, toutes les entreprises tenues de verser une contribution au Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière sont exemptées de l'obligation de cotiser au fonds cantonal.

Dans les sept autres cantons, la contribution au Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière se voit réduite. Le montant de la réduction correspond aux prestations qui se recoupent, celles-ci variant d'un canton à l'autre.

Canton	Réduction	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Fribourg	0.0%	CHF 200.00	CHF 400.00	CHF 1'000.00
Genève	37.5%	CHF 125.00	CHF 250.00	CHF 625.00
Tessin	25.0%	CHF 150.00	CHF 300.00	CHF 750.00
Jura	25.0%	CHF 150.00	CHF 300.00	CHF 750.00
Neuchâtel	25.0%	CHF150.00	CHF 300.00	CHF 750.00
Vaud	27.5%	CHF 145.00	CHF290.00	CHF 725.00
Valais	25.0%	CHF150.00	CHF300.00	CHF 750.00

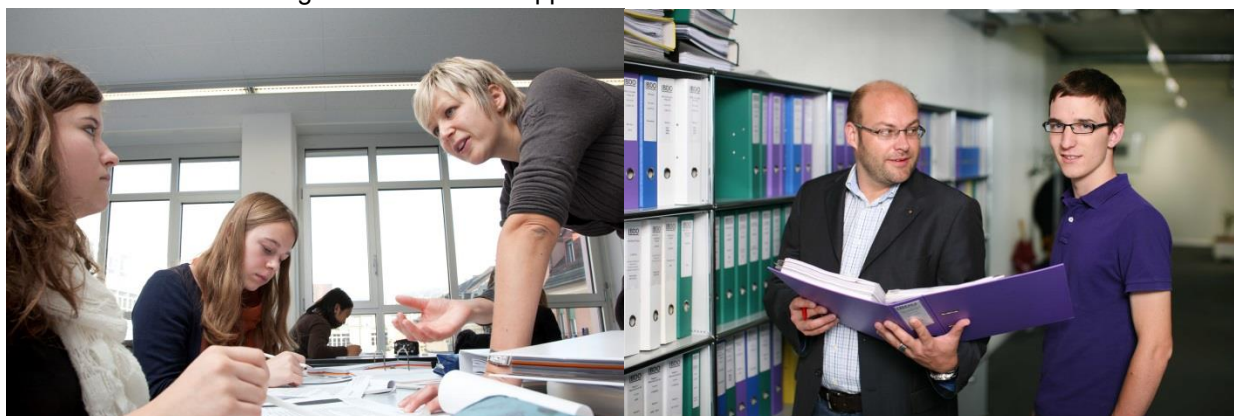
Le total des produits du Fonds en 2020 était de 1,425 million de francs. Les ressources financières ont été affectées à diverses mesures de promotion dans le domaine de la formation.

Un organe de révision indépendant contrôle l'utilisation des fonds en bonne et due forme. Par ailleurs, le Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière est placé sous la surveillance du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI.

<b>Comptes 2020 en CHF</b>	
<b>Produits</b>	
Cotisations annuelles	1'424'000
<b>Total des produits</b>	<b>1'424'000</b>
<b>Dépenses</b>	
Distribution aux entreprises formatrices	808'000
Participation aux salons professionnels, campagne Hello Career y compris nouveau stand	125'000
Développement de contenus pédagogiques cours interentreprises	250'000
Commissions	3'000
Frais d'organisation et d'administration	238'000
Constitution de réserves	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>1'424'000</b>

### 3. Rétrospective 2020

Avant la création du Fonds en faveur de la formation professionnelle, non seulement le travail de formation, mais aussi les charges financières incombait exclusivement aux entreprises formatrices et aux associations de la branche. Depuis 2013, le Fonds en faveur de la formation professionnelle prend en charge une partie des coûts, ce qui permet de réduire la cotisation annuelle des entreprises formatrices de 500 francs par personne en formation. Cette mesure est équitable car toutes les entreprises de la branche contribuent ainsi à une formation de qualité de la relève et tirent finalement profit d'une relève qualifiée. Le montant est déduit directement de la facture annuelle de cotisation des entreprises formatrices, si bien qu'il n'en résulte aucune charge administrative supplémentaire.



L'OFCE propose des prestations variées aux apprentis, aux entreprises formatrices et à la branche; elles ne sont possibles que grâce au soutien financier apporté via le Fonds en faveur de la formation professionnelle FFP OFCF.

Le fonds pour la formation professionnelle permet à la branche fiduciaire et immobilière de faire savoir qu'elle offre des places de formation commerciale. L'OFCE représente par exemple la branche lors de salons professionnels dans toute la Suisse et offre ainsi à la branche un accès aux futurs apprentis. L'OFCE contribue de cette façon de manière essentielle à la présence de la branche auprès des jeunes via le réseau personnel de tous les employeurs. Au vu de la concurrence pour obtenir des apprentis et dans l'optique de la garantie de la relève de la branche, ce sont des investissements importants pour l'avenir réalisés par les moyens financiers du FFP OFCE pour la branche fiduciaire et immobilière.

#### 4. Participations à des salons en 2020

Les salons sur la formation professionnelle n'ont pas pu avoir lieu en 2020 dans la plupart des lieux. Néanmoins, l'OFCE a participé au salon professionnel suivant:

- Your Challenge, Martigny

Le salon professionnel de Bâle s'est tenu en 2020 sous forme numérique. L'OFCE y a été présent avec un stand virtuel.

Les salons professionnels se déroulent sous le label «Hello Career», la campagne de recrutement de l'OFCE.

#### 5. Campagne Hello Career

Grâce à la contribution financière du fonds pour la formation professionnelle, l'OFCE a pu poursuivre la campagne «Hello Career» lancée en 2018. Le site Internet [www.hello-career.ch](http://www.hello-career.ch) a été complété par des articles de blog supplémentaires, et les activités sur les réseaux sociaux ont pu être utilisées pour renforcer la notoriété de l'apprentissage dans notre branche.

En outre, la plateforme d'apprentissage reste gratuitement à disposition des entreprises formatrices sur Hello Career. Grâce à la coopération avec Gateway.one, les postes d'apprentissage à pourvoir sont également accessibles à un large public.

Dans le cadre de la campagne, deux manifestations d'information propres à des secteurs d'activité ont aussi eu lieu en 2020 à Lucerne et à Berne. Ces deux manifestations constituent la base de la mise en œuvre future du concept de contact direct des apprentis potentiels de façon ciblée et dans toutes les régions.



## 6. Développement de cours interentreprises

L'association FFP OFCF a soutenu en 2020 le développement de la structure des cours interentreprises pour les apprentis des secteurs fiduciaire et immobilier avec une contribution de CHF 250'000.-. Tous les contenus ont été développés et introduits en trois langues. Depuis août 2020, tous les nouveaux apprentis profitent de ces cours remaniés qui s'appuient largement sur la mise en pratique en entreprise. Parallèlement à la révision des contenus des cours, le concept de «Blended-Learning» a été introduit. Il combine l'autoapprentissage actif et le cours interentreprises en présentiel.

### Perspective 2021

En 2021 également, le fonds pour la formation professionnelle désire maintenir les mesures de soutien qui ont fait leurs preuves. D'un côté, nous continuerons de décharger financièrement les entreprises formatrices, de l'autre, nous désirons aider la branche à être présente auprès des futurs apprenants par le biais de différentes mesures. Il va de soi que l'OFCF continue à être présente – dans la mesure où les mesures contre le coronavirus le permettent - aux divers salons professionnels en Suisse et qu'elle accompagne ceci du développement de réunions d'information. La campagne Hello Career doit elle aussi connaître un développement et un ancrage plus large.

## 7. Contact

Fonds en faveur de la formation professionnelle  
fiduciaire et immobilière

Secrétariat FFP OFCF  
Josefstrasse 53  
Case postale 1169  
8031 Zurich

Téléphone: 044 271 18 88  
Lu-Je 8.00-12.00 / 13.00-17.00  
Ve 8.00-12.00 / 13.00-16.00

Fax: 043 366 64 53  
E-mail: [info@bildungsfonds.ch](mailto:info@bildungsfonds.ch)  
[www.bildungsfonds.ch](http://www.bildungsfonds.ch)